



Formation professionnelle

Les dispositifs de formation professionnelle pour les salariés en situation de handicap

Les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP)

Les établissements et services de réadaptation professionnelle mobilisent les mêmes professionnels que les ESPO*.

Ces établissements proposent un accompagnement (préparation et accès à une formation, qualification ou diplôme et évaluation des capacités) aux personnes en situation de handicap.

Selon la nature du projet, l'accompagnement peut durer de un à trois ans, en cas de formation diplômante. Il est obligatoirement entrecoupé de stages en entreprise (mais aussi en entreprise adaptée ou en ÉSAT**).

Pour les formations visant à valider un projet professionnel, ou pour celles qui préparent à une formation diplômante ou à un emploi, elles ne peuvent dépasser 12 mois sur une période pouvant s'étendre jusqu'à 2 ans.

(*) : Cf. Fiche sur les ESPO (Établissements et Services de Pré-Orientation)

(**) : ÉSAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail)



Quel public ?

Les personnes en situation de handicap à partir de l'âge de 16 ans.



Par quel organisme ?

- » Groupe UGECAM, opérateur de santé majeur de l'Assurance Maladie.
- » Les établissements agréés pouvant proposer ces accompagnements et formations (ex : fagerh...).



Quelles limites/ Points de vigilance ?

- » Ces formations doivent être adaptées aux besoins, aux possibilités et au rythme du demandeur.



Quelles revendications ?

- » Chaque personne doit pouvoir travailler si elle le peut. La CGT revendique la mise en oeuvre d'une politique permettant aux personnes en situation de handicap de travailler, tout en leur garantissant la liberté de choix de l'activité et du métier à exercer. Les formations spécialisées des ESRP sont encore insuffisamment déployées par manque de financements et ces structures restent encore trop peu nombreuses.